



BARCELONNETTE

## COMMUNE DE BARCELONNETTE

### AVIS AU PUBLIC

#### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

##### **Modification de l'emprise de l'emplacement réservé 2/1 destiné au réaménagement du carrefour de Pont Long.**

L'emprise de l'emplacement réservé inscrit au POS en vigueur en vue de l'aménagement du carrefour de Pont Long est excessive par rapport aux besoins tels qu'ils ont été définis par l'étude détaillée du projet, établie par les services du Conseil Général.

La diminution de cette emprise permettrait un meilleur aménagement du lotissement artisanal de Pont Long, dont la modification est en cours.

De ce fait, il est nécessaire de modifier l'emplacement réservé au bénéfice du département, suivant les besoins réels de terrains générés par l'aménagement du carrefour.

Le dossier du projet de modification simplifiée du POS sera à la disposition du public du 5 février 2010 au 8 mars 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H, mercredi de 8H à 12H.

Les observations émises par le public sur le projet de révision simplifiée du POS pourront être consignées sur un registre déposé en mairie.

Le Maire,



Pierre AUBERT